

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Seize le 05 Juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillaume, P. Cormier, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, F. Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, G. Thiery, P. Guilbaudeau L. Médica D. Capart, D. Renouf, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, C. Jourdain, AM Garangé, MF Guillemot, P. Le Dro, V. Robin-Cornaud, R. Hénault M. Le Teuff, M. David, L. Detrez, PY Le Grogneac, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

J.J. Marteil qui a donné procuration à J. Grévès

S. Caroff « à AM. Goujon

C. Pecchia « à P. Le Dro

Secrétaire : M. Foidart

Date de la convocation : 28 Juin 2016

Date de l'affichage : 29 Juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

2016_76 : Tarifs Restauration scolaire

Rapporteur : F. Ballester

Les tarifs ont augmenté de 1 %, à la rentrée 2015.

Il est proposé, pour la rentrée 2016, de réévaluer les tarifs de de la manière suivante :

		2014/2015	2015/2016	2016/2017
	Adultes	5,4	5,45	5,50
Enfants commune	Tranche n°1	1,06	1,07	1,07
	Tranche n°2	2,11	2,13	2,14
	Tranche n°3	3,3	3,33	3,35
	Tranche n°4	3,43	3,46	3,49
	tarif réduit des enseignants	4,11	4,23	4,28
	Enfants Hors commune	3,43	3,46	3,49
	Paniers repas	1,06	1,07	1,07

- Rappel du quotient familial
1/12ème des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande
 $QF = \frac{\text{Revenus annuels (année N-2)} + \text{prestations familiales}}{12}$
2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus
- Rappel des tranches
Tranche 1 : $0 \leq QF \leq 500$

Envoyé en préfecture le 07/07/2016

Reçu en préfecture le 07/07/2016

Affiché le 07/07/2016

ID : 056-215600784-20160705-201676-DE

Tranche 2 : 500 <QF<=700

Tranche 3 : 700<QF<=1480

Tranche 4 : QF > 1480

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des sports, de la jeunesse, des affaires scolaires et de l'enfance du 22 juin 2016,

ADOPTE les tarifs ci-dessus

Adopté par 27 voix pour, 5 abstentions (R. Hénault, M. David, M. Le Teuff, L. Detrez, PY Le Grogneq) et 1 voix contre (V. Robin-Cornaud)

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 06 Juin 2016
Le Maire,
F. Aubertin

